



Processus d'adhésion au réseau Méditerranée Nouvelle Chance

Validé le 26 novembre 2018, à Marseille, France

VOUS ÊTES

- A. Un acteur de terrain ou un réseau d'acteurs menant un projet en faveur des jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle sur la zone euro-méditerranéenne, et vous souhaitez adhérer au réseau MedNC pour échanger sur les bonnes pratiques et contribuer à des développements de projets communs ?
▶ **Alors vous êtes un MEMBRE potentiel** et l'intégralité de ce document s'adresse à vous.
- B. Un expert, une entreprise, ou un acteur institutionnel, public ou non gouvernemental, et vous souhaitez contribuer à l'action menée par le réseau que ce soit à travers un soutien financier, un apport en expertise, en information ou en visibilité, ou en promouvant le réseau MedNC auprès d'acteurs externes ?
▶ **Alors vous êtes un PARTENAIRE potentiel** et vous êtes bienvenu au sein du réseau MedNC !

Pour cela, il suffit d'adresser un email précisant votre motivation à Astrid Desjobert, Responsable du Réseau MedNC à l'IECD : astrid.desjobert@iecd.org. Chaque partenariat est traité au cas par cas. Plus d'informations sur www.iecd.org/mednc/

1. LES PRÉ-REQUIS pour devenir membre du réseau

a. Critères liés à la structure

- * Être une personne morale de droit local, dûment reconnue par les autorités
- * Être une organisation à but non lucratif
- * Avoir été créé au minimum 2 ans avant le moment de la candidature au réseau MedNC

b. Critères liés à l'action de la structure

- * Mener des projets opérationnels en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes, en décrochage scolaire, au chômage, vulnérables, et/ou éloignés de l'emploi
- * Proposer ces actions pour un coût nul ou réduit qui ne représente pas un obstacle pour les jeunes
- * Avoir exercé cette action auprès des jeunes depuis au moins 2 ans, appuyée de résultats et de témoignages dans le cadre d'actions de suivi-évaluation
- * Travailler en collaboration avec les entreprises et institutions locales, tout secteur confondu

c. Critères géographiques

- * Avoir son siège social et un bureau physique dans un pays **euro-méditerranéen**
- * En 2018 et 2019, le réseau MedNC cible son action dans les pays suivants : Algérie, Egypte, Espagne, France, Italie, Jordanie, Liban, Portugal, Maroc, Tunisie

d. Critères liés à la gouvernance de MedNC

- * Adhérer et signer la charte du Réseau Méditerranée Nouvelle Chance
- * Être parrainé par 2 organisations déjà membres du réseau. (Voir la liste des membres dans la brochure)

2. LES DROITS & AVANTAGES des membres

a. Savoir faire

- * Participer à l'intégralité de la conférence annuelle
- * Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques, de 5 sessions de formations par an sur plusieurs thématiques
- * Valoriser et transmettre sa propre expertise au sein d'un guide de bonnes pratiques réalisé par le réseau

b. Croissance

- * Bénéficier d'activités de réseautage, rencontrer des pairs ainsi que les partenaires du réseau MedNC, au sein de son pays et d'autres pays euro-méditerranéens
- * Intégrer un consortium en cas de réponse à un appel à projet international (ex : ERASMUS + - KA2)

c. Plaidoyer

- * Être valorisé dans les documents de présentation du réseau MedNC
- * Bénéficier d'actions de communications communes à échelle internationale
- * Bénéficier de la visibilité des partenaires clé (AFD, Fondation Drosos, Union Européenne, Union pour la Méditerranée)

3. LES DEVOIRS & ENGAGEMENTS des membres

a. Savoir faire

- * Mettre à disposition son expertise et ses outils gratuitement auprès des membres du réseau
- * Proposer et préparer des formations en français et anglais
- * Contribuer à au moins 1 groupe de travail du réseau

b. Croissance et plaidoyer

- * Communiquer sur le réseau MedNC sur son site internet, ses réseaux sociaux, en utilisant la charte graphique et les éléments de communication du réseau MedNC
- * Transmettre tous les ans les indicateurs requis par le réseau MedNC
- * Valoriser le réseau MedNC et l'expertise des autres membres
- * Recevoir les partenaires et membres du réseau MedNC en cas de demandes de visite

c. Gouvernance et finances

- * Signer et mettre en oeuvre la charte
- * Nommer une personne référente qui participera activement aux actions et travaux menés par le réseau
- * Payer la cotisation annuelle (gratuite en 2018 et 2019)
- * Ne demander aucun remboursement de frais pour la participation aux événements du réseau, sauf quand cela a été préalablement spécifié dans un contrat. En effet, chaque membre porte ses coûts, apporte gratuitement son expertise, et bénéficie gratuitement de celle des autres
- * Prévenir en cas de participation ou d'absence au minimum 30 jours avant les événements du réseau MedNC

4. LA PROCEDURE D'ADHÉSION

Les candidats répondant aux critères et acceptant les engagements peuvent adresser leur dossier de candidature composé des éléments suivants :

- a. Less informations administratives quant à la structure et à la personne référente
- b. La présentation des activités et résultats en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes NEETs en Méditerranée
- c. La motivation de la structure à adhérer au réseau MedNC, sa contribution, et son engagement vis-à-vis de la charte et des devoirs
- d. Le nom et témoignage de parrainage de 2 organisations membres
- e. Tout autre document de communication ou administratif pertinent (ex : le dernier rapport d'activités)

Le dossier complet est à adresser à Astrid Desjobert, Responsable du Réseau MedNC à l'IECD : astrid.desjobert@iecd.org

Si le dossier est validé par l'IECD, il sera ensuite soumis au vote par les membres du réseau lors d'un comité de pilotage. L'adhésion aura alors un effet immédiat.

**Toute l'équipe du réseau MedNC
vous remercie d'ores et déjà pour votre intérêt !**